



## Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a sacrifié deux beaux béliers cornus.

Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) a dit : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a sacrifié lui-même, de ses propres mains, deux beaux béliers cornus. Il prononça le nom d'Allah dessus [en disant : « BismiLlâh ! » (au Nom d'Allah !)] et proclama Sa grandeur [en disant : « Allâhu Akbar ! » (Allah est plus Grand !)] et il plaça son pied sur leurs cous. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

De manière à souligner l'importance du sacrifice et afin d'inciter les autres à le faire, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a sacrifié lui-même deux béliers cornus aux couleurs bigarrées, entre le blanc et le noir. Et parce que c'est une sublime adoration, il l'a fait lui-même et les a égorgés de sa noble main. Il a évoqué le nom d'Allah, Exalté soit-Il, sollicitant Son aide afin qu'Il y apporte la bénédiction et que les bêtes soient entourées de grâce [c'est-à-dire qu'il a dit : « BismiLlâh ! » (au Nom d'Allah !)]. Ensuite, il a proclamé la grandeur d'Allah [il a dit : « Allâhu Akbar ! » (Allah est plus Grand !)] par vénération et révérence envers Allah, afin de Lui vouer exclusivement cette adoration et pour manifester sa faiblesse et sa soumission docile devant Lui, Gloire et Pureté à Lui et qu'Il soit Exalté. Enfin, étant donné qu'il est demandé de bien s'appliquer lors du sacrifice, par miséricorde envers la bête sacrifiée, afin de ne pas la faire souffrir et de lui permettre de rendre l'âme rapidement, le Prophète (sur lui la paix et le salut) posa son noble pied sur leurs cous. Ainsi, ils ne s'agitent pas dans tous les sens au moment de l'égorgeage, la durée de celui-ci ne se prolonge pas [inutilement] et il ne constitue pas un acte de cruauté à leur égard. En effet, Allah est Miséricordieux envers Sa création.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/2971>

